



**EMPLACEMENTS RESERVES**

- 1- Création d'un cimetière - Commune
  - 2- Réaménagement d'un chemin piéton existant - Commune
  - 4- Classement voirie - Commune
- A- équipement de transport collectif à renforcer

	limite de zone
	secteur de risque d'inondation
	secteur de milieux humides
	parc et jardin à conserver
	espace boisé classé (au sens de l'article L130-1 du code de l'urbanisme)
	emplacement réservé
	protection des lisières
	site d'intérêt écologique (au sens de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme)
	site d'intérêt paysager (au sens de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme)
	secteur de répartition du logement (au sens de l'article L122-2 du code de l'urbanisme)
	bâtiment patrimonial (au sens de l'article L123-2-1 du code de l'urbanisme et/ou de l'article L123-1-7 dans les autres textes)
	protection de la ressource (au sens de l'article R123-1-19 du code de l'urbanisme)
	équipement à renforcer

Territoire Communal  
Echelle 1/5000